



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2020

L'an deux mil VINGT, le 04 Décembre à 18 H 00, le conseil municipal de cette Commune, convoqué le 26 Novembre 2020, en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes communale, afin de respecter les distanciations sociales, sous la Présidence de Monsieur Didier VANESSE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Mmes BARDIAUX Elsa, BREMENT Patrick, BARBIEUX Pierre, ANGLADE Mickael, DEPAGNE Chloé, DESTOMBES Daniel, HOT SOUFFLET Brigitte, MELON Franck, ARBONNIER Lucie, OLIVIER Cécile, DUBOIS Jacky, VANESSE Marie-Béatrice, COURDENT Geoffrey, LEVEUGLE Laure

ABSENTS EXCUSES  
PROCURATION DE :

Mme Chloé Depagne est nommée secrétaire de séance.

### 1. Approbation du précédent conseil municipal

A l'unanimité des présents, le conseil approuve le compte rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 24 Septembre 2020.

### 2. Décision de virement de crédits

Monsieur Brément explique qu'une décision de virement de crédits a été prise en date du 05 Novembre dernier afin de régler la dernière facture de l'architecte, Mr Rivierre, concernant la construction des deux salles de classe. La somme de 610.00 € a été prise au compte 020 – dépenses imprévues et porter au compte 2031 – frais d'études.

Monsieur le Maire donne quelques informations :

- Les subventions sollicitées auprès de Département du Nord ont été acceptées ;  
7 489.00 € pour l'installation d'un panneau lumineux d'informations – 4 825.61 € pour des radars pédagogiques – 20 000.00 € pour la pose de feux comportementaux.
- L'enveloppe du FSIC (*Fonds de Soutien aux Investissements Communaux de Valenciennes Métropole*) a été augmentée à la somme de 409 000.00 € contre 393 000.00 € pour le mandat précédent.
- L'enveloppe du mandat précédent n'a pas été utilisée dans sa totalité, Mr le Maire précise qu'il reste 160 000 .00 € à solliciter.

### 3. Titularisation de deux agents municipaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux agents municipaux sont en contrat à durée déterminée depuis de nombreuses années et qu'il convient de régulariser leur situation.

Il s'agit d'un agent du service technique faisant partie des effectifs depuis le 01 Mars 2005 et d'un agent d'entretien en place depuis le 15 Février 1999.

A l'unanimité, le conseil accepte la titularisation des deux agents au 01 Janvier 2021.

#### 4. Projet de changement du parc d'éclairage public

Pour les communes de moins de 5 000 habitants, le Département du Nord a mis en place, au titre de l'ADVB (*Aide Départementale aux Villages et Bourgs*) une subvention exceptionnelle dans le cadre du Plan de Relance. Le taux de subvention est de 50 % du montant HT des travaux pouvant aller jusqu'à 70 000 €.

Monsieur le Maire après avoir étudié la possibilité de solliciter la subvention pour l'installation des caméras, informe le conseil que le projet n'est pas réalisable, le montant H.T. étant trop élevé.

Il ajoute donc que le dossier, à déposer pour le 1<sup>er</sup> décembre a été présenté pour le changement du parc d'éclairage public, dont le devis s'élève à 69 978.06 € H.T. Cependant la Rue du 08 Mai et la Résidence les Gonettes ne sont pas incluses.

Monsieur Melon propose un devis moindre, comprenant quant à lui, l'ensemble de la commune et dont le matériel est garanti 5 ans sans supplément.

Les devis vont donc être étudiés.

Pour finaliser ce projet, pour lequel les travaux devront être achevés avant le 30 Septembre 2021, il est décidé de solliciter d'autres subventions et d'utiliser notamment le solde de l'enveloppe du FSIC de la CAVM (160 000 €)

L'assemblée accepte à l'unanimité le projet de changement du parc d'éclairage public et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

Monsieur le Maire communique une information concernant les contrats d'assurance de la commune, après comparaison des tarifs appliqués par MMA Assurances, 12 000 €/an actuellement, contre 7 800 € pour AXA Assurances, Mr le Maire informe qu'il a décidé de changer de compagnie.

Mr Anglade intervient afin de savoir où en est le projet d'installation des caméras. Monsieur le Maire répond que celui-ci est à l'étude, les demandes de subvention sont à faire, ainsi qu'une éventuelle mutualisation avec d'autres communes ayant le même projet que Curgies.

#### 5. Subventions aux associations et organismes extérieurs

Monsieur Barbieux rappelle que toutes les associations Curgissiennes ont été reçues et qu'elles ont communiqué leur compte.

Mme Olivier Cécile, Mrs Brément Patrick et Barbieux Pierre ne prennent pas part au vote concernant les associations dont ils sont membres : APE, Amitiés et Loisirs.

- L'A.S. Curgies étant en sommeil cette année par manque de licencié, la subvention ne sera pas versée, cependant, le terrain, afin qu'il reste en bon état, est utilisé par le club d'Estreux, à qui sera versée la somme de 250 € pour l'entretien de celui-ci (achat de peinture et autre).
- La subvention allouée à la fédération des délégués cantonaux est supprimée.
- Les classes de Mme Vion et Mme Top soutiennent « Initiatives Cœur », projet lancé dans l'univers de la voile au profit de l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque. Une subvention de 200 € est proposée.

L'assemblée accepte à l'unanimité et vote les subventions identiques à 2019 pour toutes les associations curgissiennes. Un courrier sera adressé aux associations afin de leur communiquer le montant de celle-ci

ainsi que la date de mise en paiement. Il sera également précisé qu'à compter de 2021 les critères d'attribution changeront.

Monsieur le Maire indique que les idées concernant les travaux, les associations ou tout autre thème sont les bienvenues et peuvent lui être adressées par mail.

Mme BARDIAUX propose de créer des commissions. Mme Vanesse, s'oppose à l'idée, car cela pourrait créer des clans. Elle précise qu'à partir de mars prochain, des réunions seront organisées afin de préparer les illuminations de Noël 2021, et souhaite que tout le monde y participe.

Mme Depagne revient sur les commissions et précise qu'elles sont bénéfiques pour faire avancer des dossiers importants.

Mme Leveugle précise que les groupes de travail sont bénéfiques.

Mr le Maire met fin aux discussions en précisant que les réunions de travail seront donc étudiées l'an prochain.

## **6. Projet de changement des fenêtres - école**

Monsieur Courdent Geoffrey ne prend pas part au vote

Monsieur le Maire annonce le montant des devis des entreprises Patfoort, Balieu et Farinaux.

L'entreprise Balieu a été choisie par Monsieur le Maire, et il est décidé, à l'unanimité, de changer également les fenêtres de la classe de Mme Vion, ainsi que la porte d'entrée de la mairie (ent Farinaux)

Pour la porte d'entrée de la mairie, Mme Bardiaux demande s'il est possible d'ajouter un volet.

Pour ces travaux une subvention sera sollicitée auprès de Valenciennes métropole sur le reliquat du mandat précédent.

## **7. Circulation Rue de l'Eglise**

La vitesse est excessive dans cette rue et le stationnement y est difficile, en raison de nombreuses plaintes, Monsieur le Maire propose d'inverser le sens de circulation pour 6 mois dans un premier temps.

Dans l'obligation d'emprunter la rue Henri Durre, les automobilistes verraient ainsi le parking de la salle des fêtes.

Mme Bardiaux indique que le sens interdit rue du 11 Novembre est un réel problème pour la circulation. Certains automobilistes empruntent la rue en marche arrière. Mme Hot Brigitte confirme que les voitures circulent encore très vite, et qu'il est très dangereux de croiser un tracteur. Il est proposé de réfléchir à une zone 30.

Après discussions, aucune décision n'est prise ; une concertation avec les habitants, rue de l'église et rue du 11 Novembre sera organisée l'an prochain, aussitôt que la situation sanitaire le permettra.

## **8. Tarifs de la garderie périscolaire**

Mme Leveugle fait un rappel du fonctionnement de la garderie, 7 h 15 – 8 h 15 le matin et 16 h 30 – 18 h 30 le soir. Tarif actuel : 2.00 € la présence.

Lors du dernier conseil d'école, les parents d'élèves ont de nouveau demandé une baisse des tarifs.

Plusieurs propositions sont annoncées par le groupe de travail composé de Mmes Leveugle Laure, Olivier Cécile et Arbonnier Lucie.

- Garderie le matin 1.50 € - forfait journée 3.00 €
- Ou, pas de forfait journée – matin : 1.50 € au lieu de 2.00 €

- Ou, le matin 1.80 € au lieu de 2.00 € - forfait journée 3.50 €
- Ou, pas de forfait journée mais 1.80 € le matin

Monsieur Courdent Geoffrey quitte la séance pour raisons professionnelles.

Monsieur le Maire donne lecture de quelques tarifs de communes voisines et propose de rester à 2.00 € le matin et de passer à 2.50 € le soir.

Mme Leveugle précise qu'il est nécessaire d'acheter des jeux extérieurs et que des travaux sont à réaliser dans le bâtiment de la garderie qui est mal adapté.

Monsieur le Maire rappelle que celui-ci appartient au CCAS et qu'un loyer peut être réclamé.

Mme Bardiaux rappelle que ce bâtiment a été aménagé dans la précipitation lors de l'ouverture d'une classe et qu'une construction neuve serait à envisager.

Après délibération, à 12 voix pour et 3 abstentions, il est décidé de ne pas modifier les tarifs de la garderie, Soit 2 € le matin et le soir.

## 9. Centre de loisirs 2021

Mme Leveugle communique les effectifs des centres de l'année 2019 et de juillet 2020. Elle donne lecture des résultats du sondage concernant l'accueil de loisirs 2021 dont le but était de connaître le nombre de familles préférant un accueil en février (1 semaine) en supprimant une semaine en avril.

27 foyers représentant 44 enfants ont participé au sondage via le site internet.

26 familles préfèrent une répartition sur février et avril (1 semaine à chaque vacances)

Aucune famille n'a répondu préférer conserver les 2 semaines pendant les vacances de printemps.

23 familles sur les 27 sont intéressées pour une semaine supplémentaire en Octobre.

Monsieur le Maire précise que l'organisation de 15 jours en avril est impossible en raison de l'indisponibilité de la Directrice. Il a pris attache auprès de la commune de Préseau qui souhaite mettre en place une mutualisation avec un autre centre. Il est à étudier la possibilité pour Curgies de recruter une personne diplômée qui serai en charge du centre mais aussi de la garderie périscolaire, cela afin de bénéficier des aides supplémentaires de la CAF.

Pour 2021, il y aura donc une semaine de centre en :

- Février, du 22 au 26
- Avril du 26 au 30
- Juillet du 06 au 30 juillet

Concernant les tarifs, il est proposé de passer le repas de la cantine à 3.50 € au lieu de 3.00 € comme pour le scolaire.

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>CURGISSIENS semaine</b>	<b>EXTERIEURS semaine</b>
DE 0 € à 499 €	22 €	56 €
DE 500 € à 999 €	24 €	60 €
1 000 € et plus	26 €	64 €

3.50 € le repas soit 17.50 € la semaine      La garderie du centre reste gratuite : 8 h 30 – 9 h 00  
Et 17 h – 18 h 00

Ces tarifs sont votés à l'unanimité des présents.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres sur la consultation du site et l'application maires et citoyens, qui sont de plus en plus visités.

Monsieur Brément informe l'assemblée que le site de la commune est hébergé auprès de l'association RVVN, financé jusqu'à présent par valenciennes métropole à hauteur de 47 000 €, dont 1 000 € par an pour Curgies.

Si nous souhaitons continuer à travailler avec eux, ces 1 000 € seront donc à notre charge.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de prendre en charge cette somme.

Mr Brément rappelle l'utilisation de la nouvelle adresse mail, propre à chaque conseiller. Mmes Arbonnier et Olivier n'ont pas reçu l'information.

Mr Brément s'occupe de faire un nouvel envoi.

Mr Dubois demande des détails sur les travaux prévus Rue de la Gare. Il s'agit du raccordement EDF pour Mr Desmedt Jean-Guy.

Mme Depagne demande pourquoi la commune n'adhère pas aux mutualisations proposées par Valenciennes Métropole, notamment pour la cantine scolaire. Monsieur le Maire indique que le précédent conseil ne mettait pas cela en place. Pour sa part, il a adhéré à la mutualisation concernant les fournitures administratives, et continuera à le faire lorsque cela lui sera proposé.

Mme Depagne a été sollicitée par certains ayant droits du CCAS concernant le colis de fin d'année offert aux curgiens à partir de 65 ans, qui souhaitent savoir s'ils seront toujours bénéficiaires.

Monsieur le Maire répond que non, et précise que le CCAS a prévu de leur accorder un bon alimentaire, dont le montant n'est pas connu à ce jour.

Mme Vanesse communique le contenu du colis, qui sera cette année un colis festif de qualité, sans dépassement de budget par rapport aux années précédentes, cela grâce à l'engagement des producteurs locaux.

Avant de clore la séance, Mr le maire indique qu'en raison de la situation sanitaire, l'organisation des vœux sera probablement impossible.